

Programme Santé-Science (MD-, PharmD-, VetD- PhD)

Appel d'offre de l'IHU *Imagine* 2023

Contexte

Le programme Santé-Science (MD-, PharmD-, VetD- PhD) de l'Institut Hospitalo-Universitaire *Imagine* est destiné à soutenir de jeunes médecins ou pharmaciens, dans leurs projets de recherches, dans le cadre d'une thèse de sciences (entre la 1ère et la 4ème année), et de pouvoir ainsi leur donner les moyens de mieux envisager une carrière médicale ou pharmaceutique, et scientifique.

Ce programme permet le financement des postes d'accueil au sein des laboratoires de recherches constituant l'IHU *Imagine* (Pour mieux connaître ces équipes vous pouvez consulter le site et notre rapport scientifique 2021) :
<https://www.institutimagine.org/en/teams-4>
<https://www.institutimagine.org/fr/decouvrez-le-rapport-2021-de-linstitut-imagine-1380>

La durée de la subvention est de trois ans.

Le responsable du programme est le Dr Frédéric Rieux-Laucat.

Éligibilité

Les candidats doivent être :

- Internes ou anciens internes, (AAHU, CCA) ayant validé leur internat depuis 5 ans au maximum au 1er novembre 2023 ;
- En médecine, pharmacie, odontologie ou médecine vétérinaire ;
- Titulaires d'un Master de Recherche et à la date du 1er novembre 2023 ;
- Inscrits (ou s'inscrire) en thèse d'Université ;
- Etudiant sélectionné pour une thèse précoce par l'Ecole de l'Inserm mais n'ayant pas obtenu de financement.

Les Internes doivent être en cours ou en fin d'internat. Les Assistants (AHU et CCA) doivent avoir validé la totalité de leur internat depuis 5 ans au maximum au 1er novembre 2023. La thèse d'exercice de médecine ou de pharmacie ou vétérinaire n'est pas exigible pour les internes.

Le laboratoire d'accueil doit impérativement être une équipe de recherche de l'IHU *Imagine*.

Les Vétérinaires doivent être titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV) depuis moins de cinq ans, ou d'un Master Recherche au 1er novembre 2023.

Examen des candidatures

La sélection des candidats portera sur l'examen du dossier de candidature et sur une audition par un comité ad hoc, composé de médecins et chercheurs de l'IHU *Imagine*. Un jury différent sera mis en place chaque année en fonction des candidatures reçues, afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Le recours à des membres extérieurs à l'IHU *Imagine* est favorisé. En cas de nombreuses candidatures, une présélection par seul examen des dossiers est envisageable.

Le dossier comportera les informations suivantes :

- Un CV du candidat détaillant sa situation actuelle et son éligibilité (2 pages) ;
- Une liste de travaux et publications du candidat (2 pages) ;
- Un projet de recherche de 5 pages au plus, incluant tableaux, figures et références, selon un plan usuel :
 - i) Résumé (10 lignes en français et en anglais)
 - ii) Situation du sujet et résultats préliminaires
 - iii) Questions ou hypothèses
 - iv) Programme de recherche
 - v) Retombées attendues et conclusions
 - vi) Références
- Un bref CV du directeur de thèse (1 page) ;
- Une liste des dix meilleures publications de l'équipe d'accueil (2018-2023) ;
- Une lettre de soutien du Directeur du laboratoire d'accueil de l'Institut *Imagine*.

Les auditions de 30 minutes incluront :

- Une présentation de 10 minutes, avec vidéo-projection au cours de laquelle le candidat résumera son parcours et ses travaux antérieurs, exposera son projet de recherche et précisera au jury l'intérêt du projet pour sa formation et le déroulement de sa carrière ;
- Un entretien de 20 minutes avec le jury d'audition.

Les critères suivants gouverneront le classement des candidats :

- Qualité scientifique, faisabilité et originalité du projet de recherche ;
- Qualité du projet personnel du candidat et adéquation à celui du laboratoire ;
- Cursus du candidat, travaux de recherche et publications ;
- Adéquation du projet aux missions de l'IHU ;
- Projet professionnel envisagé après la thèse.

Les résultats (liste des candidats présélectionnés et liste des lauréats) seront adressés par courrier aux candidats et publiés sur le site de l'IHU *Imagine*.

Calendrier 2023

Date limite de dépôt des dossiers	Mardi 2 mai 2023 (11h00)
Auditions	Mi-juin 2023
Résultats	Début juillet 2023
Prise de fonctions dans une équipe <i>Imagine</i>	Jeudi 2 novembre 2023

Modalités de recrutement, rémunération, obligations

Le contrat sera mis en place et géré par l'IHU *Imagine* sous la forme d'un contrat à durée déterminée. Ce contrat pourra être renouvelé pour une année supplémentaire, après audition et évaluation, mais sans compétition avec les nouvelles candidatures.

La rémunération est de 2.000 € nets par mois.

Les candidats retenus s'engagent à présenter les progrès de leurs travaux, secondé par leur tuteur, 12 mois et 24 mois après le début du contrat.

Pour toute question relative à l'appel d'offre, merci d'écrire à :
callapplication@institutimagine.org

Dossier de candidature (nom du fichier : « Prénom NOM_Santé-Science 2023 ») à envoyer à : callapplication@institutimagine.org